

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LES EDITIONS

PRÉAMBULE

Les présentes conditions régissent les ventes, par l'OPPBTP, de produits d'édition (documents écrits, vidéos et CD-roms).

Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux conditions générales de vente ci-après énoncées.

Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

PRODUITS D'ÉDITION

Article 1 – Tarifs

Les prix des produits d'édition sont mentionnés TTC. Ils s'entendent hors frais d'expédition.

Les entreprises cotisant à une caisse de congés payés du bâtiment ou des travaux publics bénéficient d'un tarif spécial « adhérents ». Ce tarif adhérent apporte une réduction de 50 % pour les entreprises cotisant à cette caisse, sauf exceptions mentionnées dans ce catalogue.

Des remises sont accordées pour les commandes supérieures aux montants ci-dessous :

- commande supérieure à 200 € : 5 %
- commande supérieure à 350 € : 7 %
- commande supérieure à 500 € : 10 %
- commande supérieure à 800 € : 15 %
- commande supérieure à 1 200 € : 20 %
- commande supérieure à 1 500 € : 25 %

1.2 – L'OPPBTP se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis et sans encourir aucune responsabilité. Les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

1.3 – En cas de commande expédiée vers un pays autre que la France métropolitaine, le client est considéré comme l'importateur du ou des produits concernés. Pour tous les produits expédiés hors Union européenne et Dom-Tom, toute tarification supplémentaire éventuelle (droits de douane, taxes locales, droits d'importation ou taxes d'État...) est à la charge du client.

Article 2 – Commande

Le client peut commander les produits d'édition :

- par fax au 02 38 71 92 61 ;
- par courrier adressé au Centre d'expédition de la documentation (CED), 74 rue du Petit-Pont, BP 94420, 45044 Orléans cedex 1 ;
- par messagerie : ced@oppbtp.fr

L'OPPBTP se réserve le droit de corriger toute erreur tarifaire qui pourrait survenir lors de l'enregistrement de la commande.

Article 3 – Disponibilité

Les produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles.

Article 4 – Livraison

Les produits sont livrés à l'adresse de livraison indiquée sur le bon de commande.

Pour la France métropolitaine, les expéditions sont facturées au tarif de 6,50 euros TTC.

Pour l'étranger et les Dom-Tom, les expéditions sont facturées au tarif de 11 euros.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards susceptibles d'intervenir ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

Article 5 – Paiement

5.1. – Les règlements s'effectuent comptant à la commande, par chèque bancaire à l'ordre de l'OPPBTP ; à défaut de paiement, des pénalités égales à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à compter du 1^{er} jour de retard ; une indemnité, fixée à titre de clause pénale conformément à l'article 1226 du Code Civil, à 20 % des factures impayées sera également exigible, et ce, sans préjudice des demandes pouvant être formulées judiciairement en vertu de l'article 700 du NCPC.

5.2 – Les marchandises livrées restent la propriété de l'OPPBTP jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix de vente. À défaut de règlement du prix à l'échéance convenue, l'OPPBTP pourra reprendre les marchandises et la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble.

Article 6 – Réclamation

6.1 – Le client dispose d'un délai de 72 heures à compter de la réception du colis pour retourner un produit, dans son emballage d'origine, non conforme à la commande, endommagé par le transport ou présentant un vice de fabrication. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise. Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord entre l'OPPBTP et le client, qui devra être formalisé par un fax ou un message (ced@oppbtp.fr) adressé par le client. Tout produit retourné sans cet accord ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Dans le cas particulier où le colis serait endommagé par le transport, le client devra émettre les réserves d'usage sur le bon de livraison du transporteur et faxer une copie de ce bon au Centre d'expédition de l'OPPBTP au 02 38 71 92 61 (fax) ou l'expédier par courrier.

6.2. – L'OPPBTP s'engage à échanger ce produit dans les meilleurs délais sauf en cas de rupture de stock survenue entre temps ; dans ce dernier cas, l'OPPBTP s'engage à rembourser le montant du produit retourné.

Les retours seront effectués en port payé par le client, et le montant sera remboursé par l'OPPBTP.

Les produits retournés incomplets ne sont pas remboursés, de même que les frais de leur retour.

Les retours sont à effectuer à l'adresse indiquée sur l'envoi.

6.3 – Ces remboursements sont effectués, au choix de l'OPPBTP, par virement bancaire ou

par chèque bancaire libellé au nom du client ayant passé la commande et expédié à l'adresse de facturation.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation des textes, des dessins, des séquences filmées ou animées, même partiels, figurant dans une ou plusieurs œuvres de l'OPPBTP, sont réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L. 122-5 (2^e et 3^e al.), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Article 8 – Responsabilité

La responsabilité de l'OPPBTP ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays où les produits sont livrés. Il appartient au client de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des produits ou services qu'il envisage de commander.

Les photographies et les textes reproduits et illustrant les produits présentés ne sont pas contractuels. En conséquence, la responsabilité de l'OPPBTP ne saurait être engagée en cas d'erreur dans l'une de ces photographies ou l'un de ces textes.

L'OPPBTP ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu, en cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications, inondation, incendie.

L'OPPBTP n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, et notamment perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais.

Article 9 – Informations nominatives

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

En conséquence, si le client ne souhaite pas que ces informations soient communiquées, il suffit qu'il en fasse la demande par courrier postal en indiquant ses nom, prénom, adresse et si possible sa référence client, à l'adresse suivante : OPPBTP, 25 avenue du Général Leclerc, 92660 Boulogne-Billancourt cedex.

Article 10 – Droit applicable - Litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les tribunaux de Nanterre seront seuls compétents.